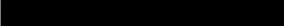

Réponse favorable avec frais Notre dossier: 2022_2348

1 message

Greffes Accés <greffe_acces@montreal.ca>

23 août 2022 à 09 h 16

À : 

Bonjour,

En réponse à votre demande d'accès aux documents qui avait pour objet le « test climat de la ville de Montréal », il nous fait plaisir de vous informer que des documents ont été retracés par le Service de l'Environnement.

Frais exigibles :

POUR OBTENIR UNE COPIE DES DOCUMENTS, VEUILLEZ RÉPONDRE À CE COURRIEL EN INDIQUANT QUE VOUS ACCEPTEZ DE PAYER LES FRAIS ET NOUS VOUS ENVERRONS LES DOCUMENTS PAR COURRIELS EN ATTENDANT VOTRE CHÈQUE.

Les frais suivants sont exigés :

27,06 \$ (66 pages à 0,41 \$ chacune) pour obtenir une copie des documents (Les frais s'appliquent autant pour la copie papier que pour la copie courriel)

Les cartes de débit et de crédit ne sont pas acceptées. Argent comptant, par chèque ou mandat poste fait à l'ordre de la « Ville de Montréal ».

Le chèque doit être à l'ordre de la « Ville de Montréal » et envoyé à l'adresse suivante :

a/s Accès à l'information

Service du greffe

Ville de Montréal

155, rue Notre-Dame Est, RDC

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Veillez inscrire le numéro de référence sur le chèque ou joindre une copie de ce courriel avec votre paiement.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, chapitre A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative à cet effet.

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PRT_VDM_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DETAIL_DES_RECOURS_POSSIBLES.PDF

Veillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

--

L'équipe des demandes d'accès aux documents

Service du greffe

Ville de Montréal

greffe_acces@montreal.ca

Téléphone : 514-872-3142

Télécopie : 514-872-5655

Courriel signé numériquement.

Test Climat pour les PPE et les PPEM

26 novembre 2020

Sidney Ribaux, directeur
Bureau de la transition écologique et de la résilience
Direction générale

Montréal 





Ordre du jour

- Mise en contexte
- Stratégie de mise en œuvre
- Proposition de modification aux DAP
- Le CCGPE et le test climat
- Prochaines étapes

Mise en contexte



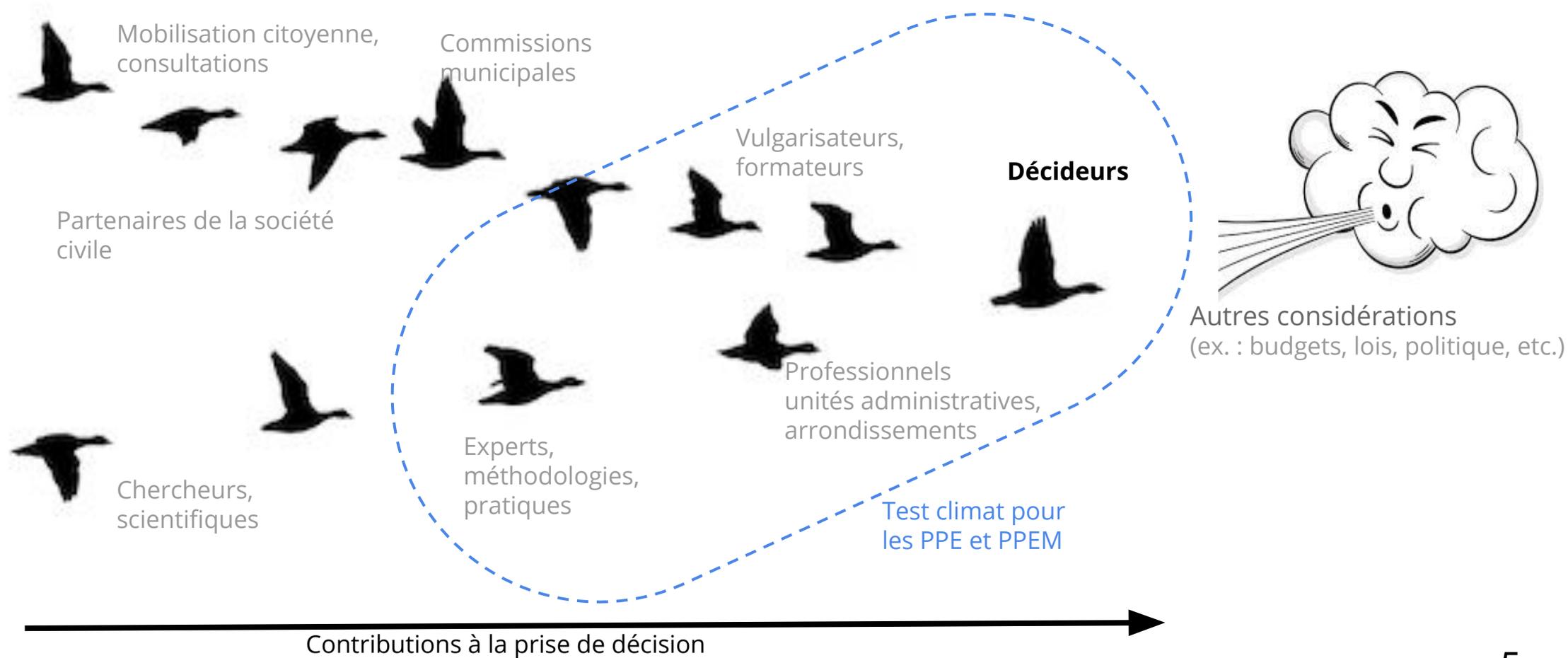
Urgence climatique

*Si tu veux aller **vite**, marche **seul**,
mais si tu veux aller **loin**, marchons **ensemble**.*

Proverbe africain

Mais que faire si nous devons aller **loin, rapidement** ?

Urgence climatique



Vision

PPE et PPEM

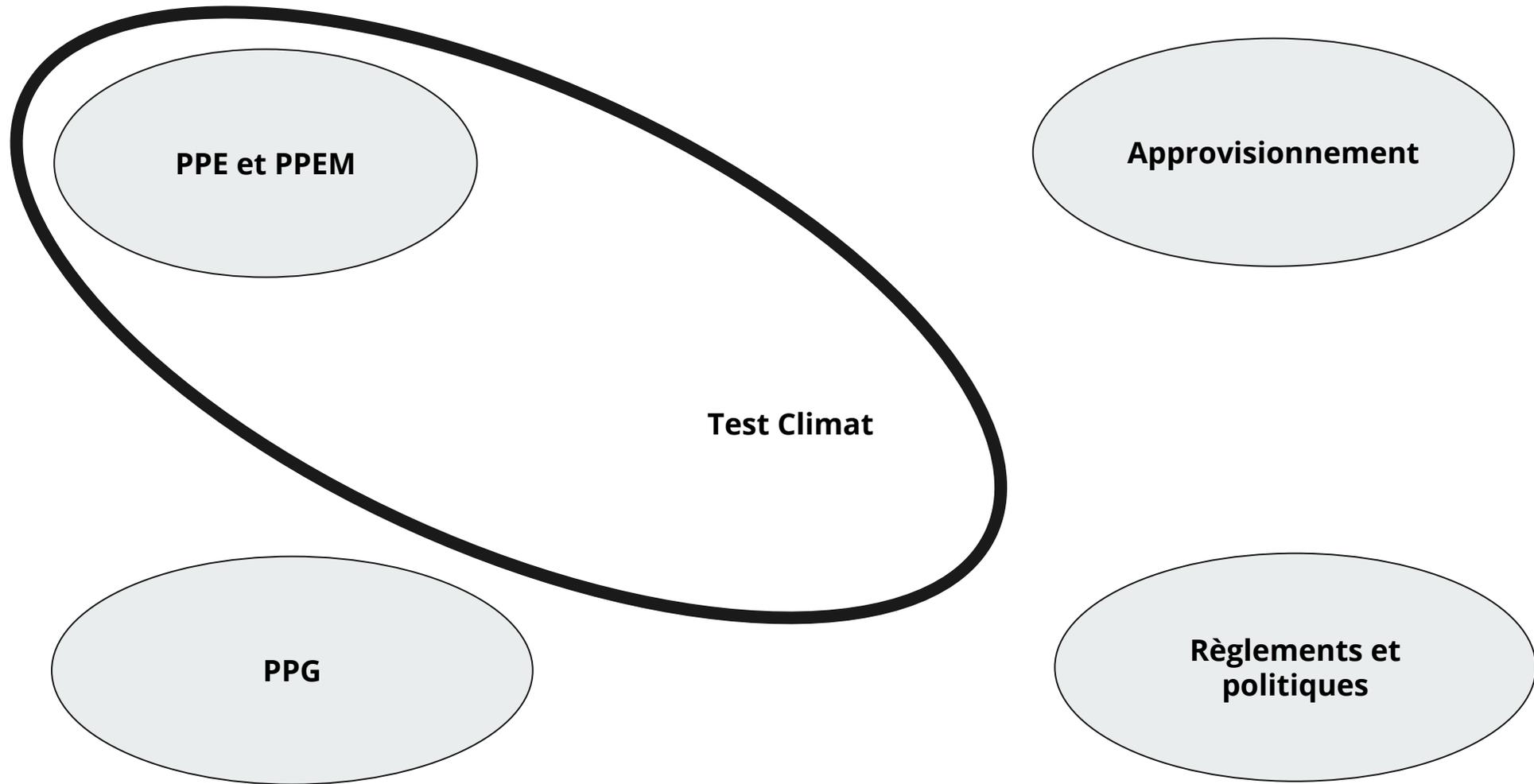
Approvisionnement

Test Climat

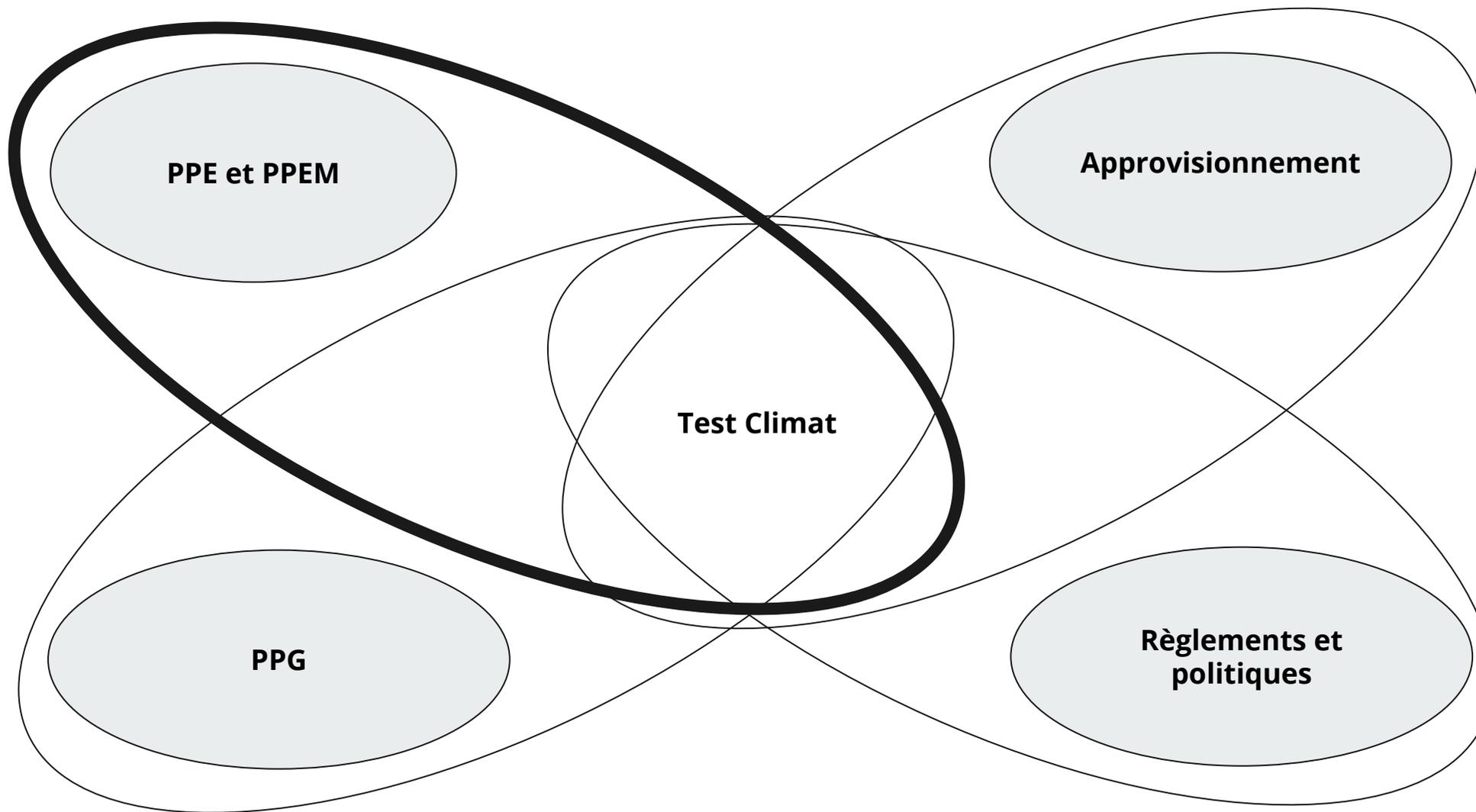
PPG

**Règlements et
politiques**

Vision



Vision





Orientations existantes à la Ville en lien avec le test climat

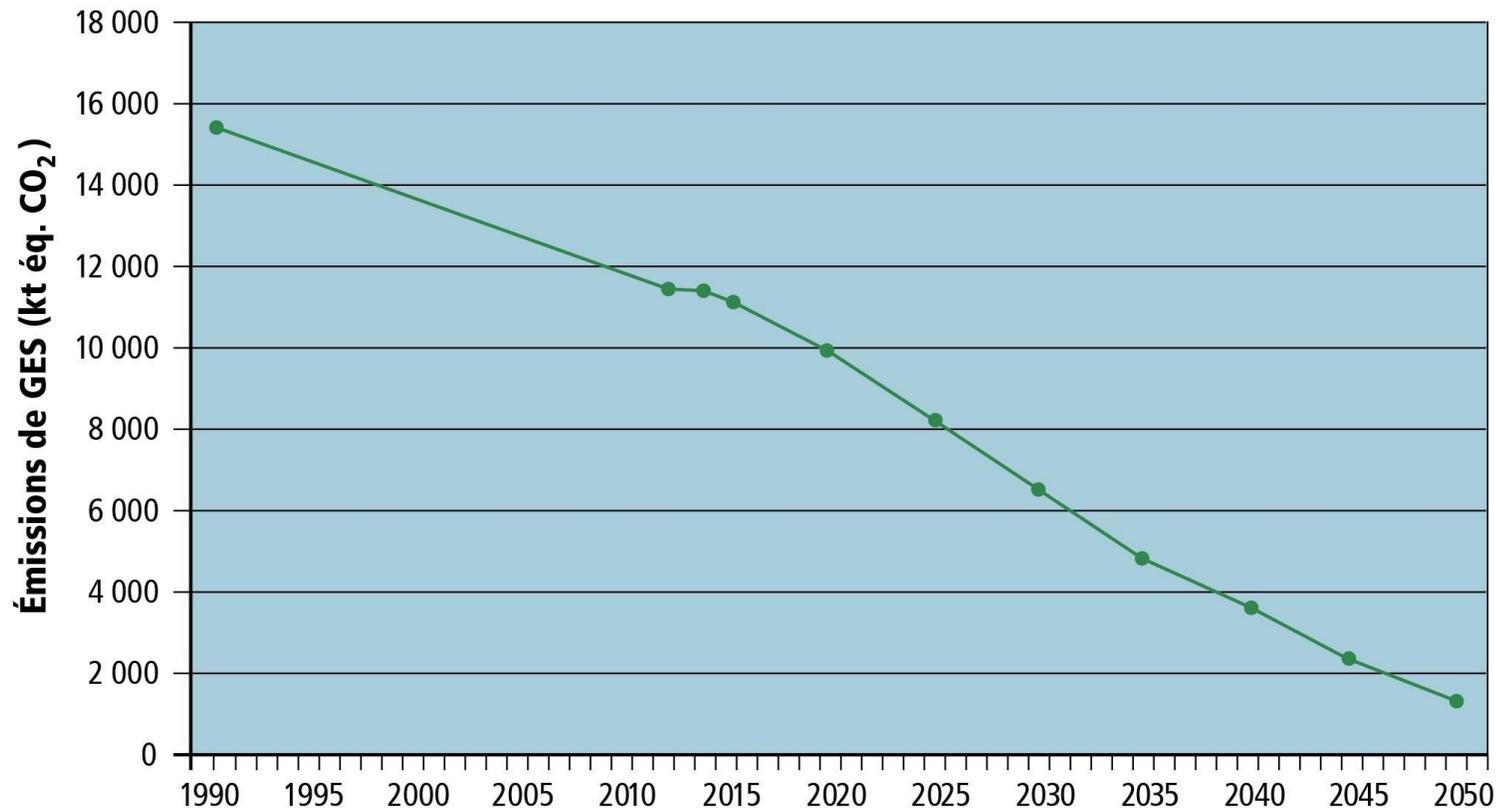
- L'Agenda montréalais 2030 pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture
- Grille du développement durable dans les DAP
- Section développement durable des GDD
- Exigences en énergie du SGPI
- Politique verte du matériel roulant 2016-2020
- Politique d'approvisionnement responsable
- PDGMR 2020-2025



Pourquoi le test climat ?

- Assurer **systematiquement** une meilleure **cohérence** avec les objectifs/critères/seuils de lutte contre les changements climatiques
- **Évaluer** les impacts
- Privilégier les **pratiques exemplaires**
- **Suivre** les efforts déployés par la Ville

Trajectoire des émissions de GES de 1990 à 2050



Basé sur la modélisation technico-économique pour la réduction des émissions de GES

Cibles/Seuils à atteindre :

- **- 55 %** en 2030 p/r à 1990
- **Carboneutralité**
 - 2040 pour les activités municipales
 - 2050 pour la collectivité

Adaptation aux changements climatiques



Cibles/Seuils à atteindre :

- Viser une vulnérabilité du territoire non significative aux aléas climatiques
 - Conséquence attendue : 10 à 15 % du PDI investi en lien avec les mesures adaptation

Stratégie de mise en œuvre



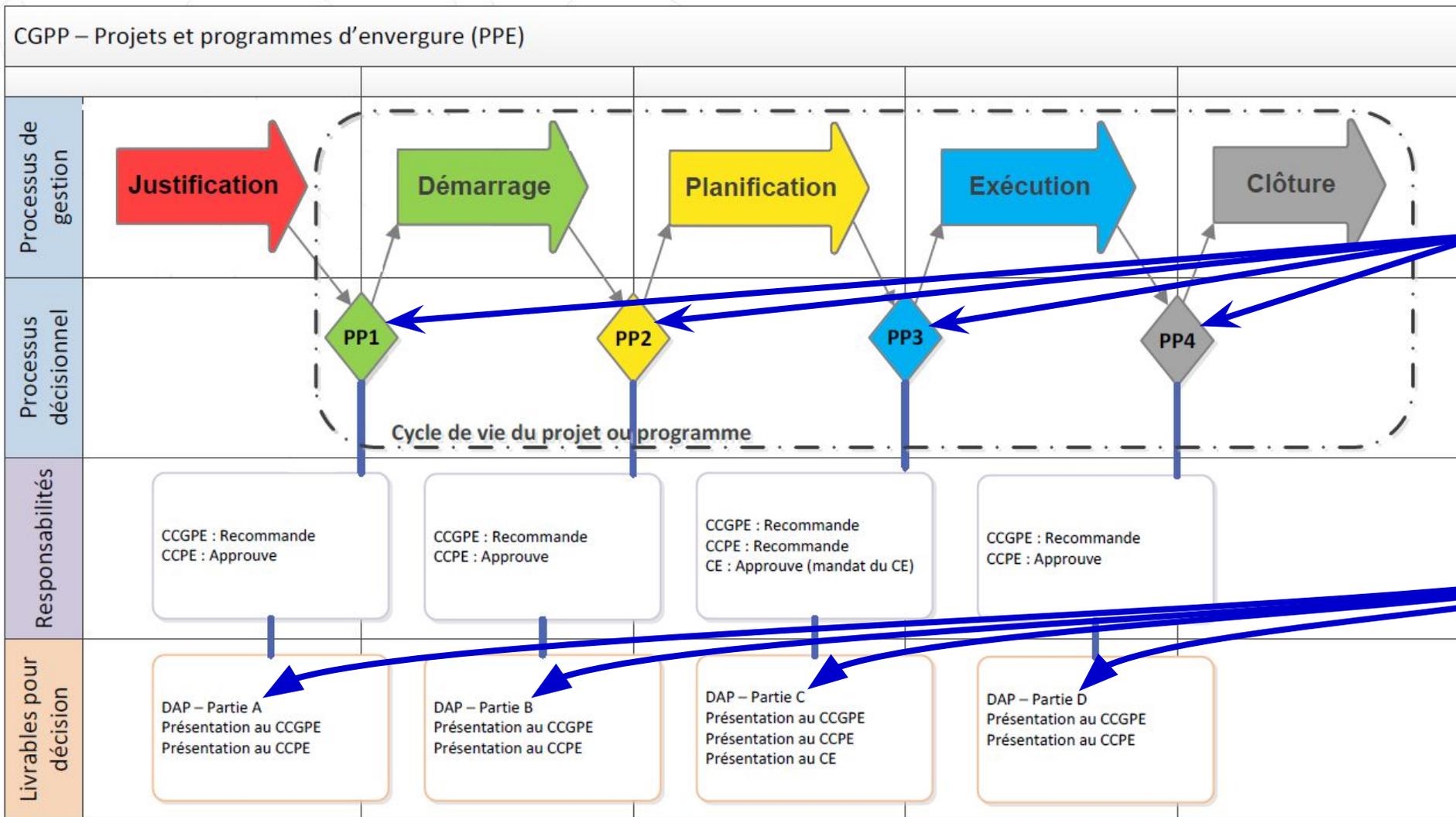
Principes

- **Proactivité** : encadrement dès les premières étapes des processus
- **Approches** adaptées en fonction de la nature des projets
- **Simplicité** : minimiser la quantité de données à exposer aux décideurs pour limiter la lourdeur
- **Comparabilité** des données et utilisation de principes de méthodes reconnues (ex: ISO 14 064 pour l'évaluation des émissions de GES)
- **Pertinence** des mesures préconisées pour chacun des projets
- **Transparence** pour le suivi des modifications, écarts et investissements pour chacun des projets

Stratégie de mise en œuvre

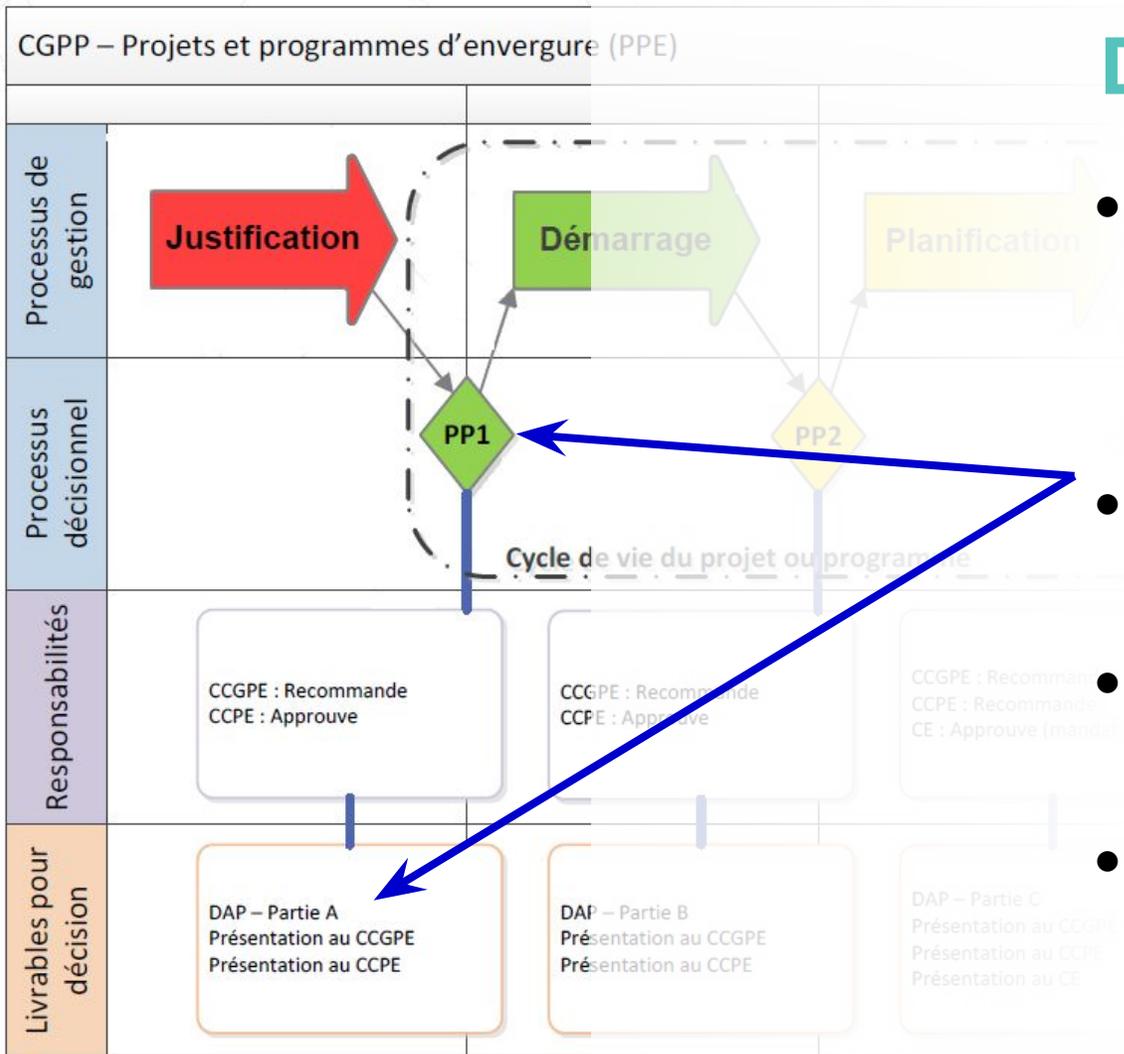
- Mise en œuvre **progressive**
 - Élaboration d'un guide d'application qui pourra évoluer pour spécifier des attentes en fonction des types de projets et leurs contributions potentielles ;
- Débute par les décisions qui ont le **plus grand impact** (ex: les grands projets d'infrastructure)
 - PPE et PPEM **≈ 90 % du PDI**
 - Cibler les **DAP** pour:
 - demander une préparation adéquate des promoteurs
 - assurer des décisions éclairées par les instances

Proposition de modification aux DAP



Prise en compte du test climat dans le processus décisionnel

Accompagnement et outils du test climat

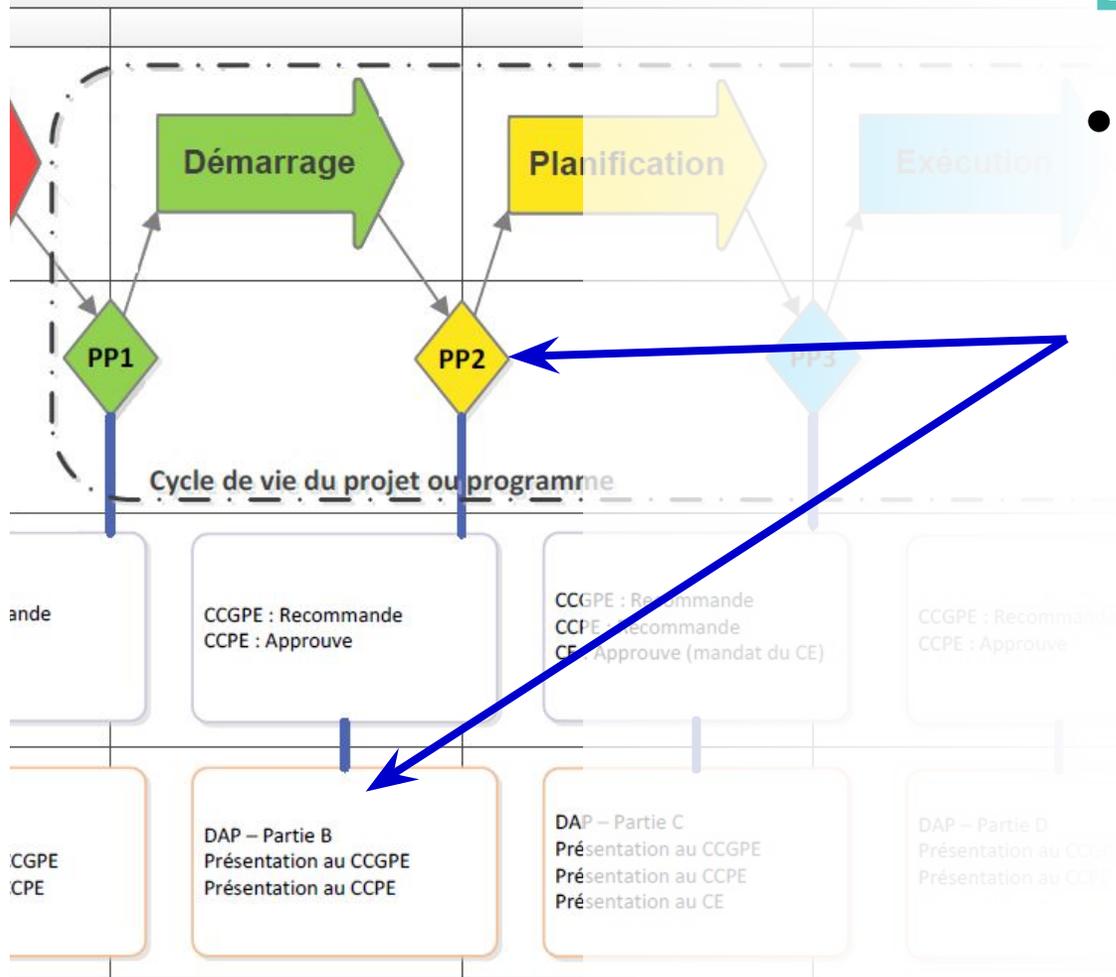


DAP A

- Le PPE ou PPEM est soumis à quel(s) **engagement(s)/seuil(s)** de réduction des émissions de GES ?
 - Justification exigée si non-conformité
- Quel est le **potentiel de réduction** des émissions de GES (si quantifiable)?
- Quelles sont les **vulnérabilités climatiques** prépondérantes liées au projet ?
- Quelles **pratiques exemplaires** seront mises de l'avant ?

mes d'envergure (PPE)

DAP B

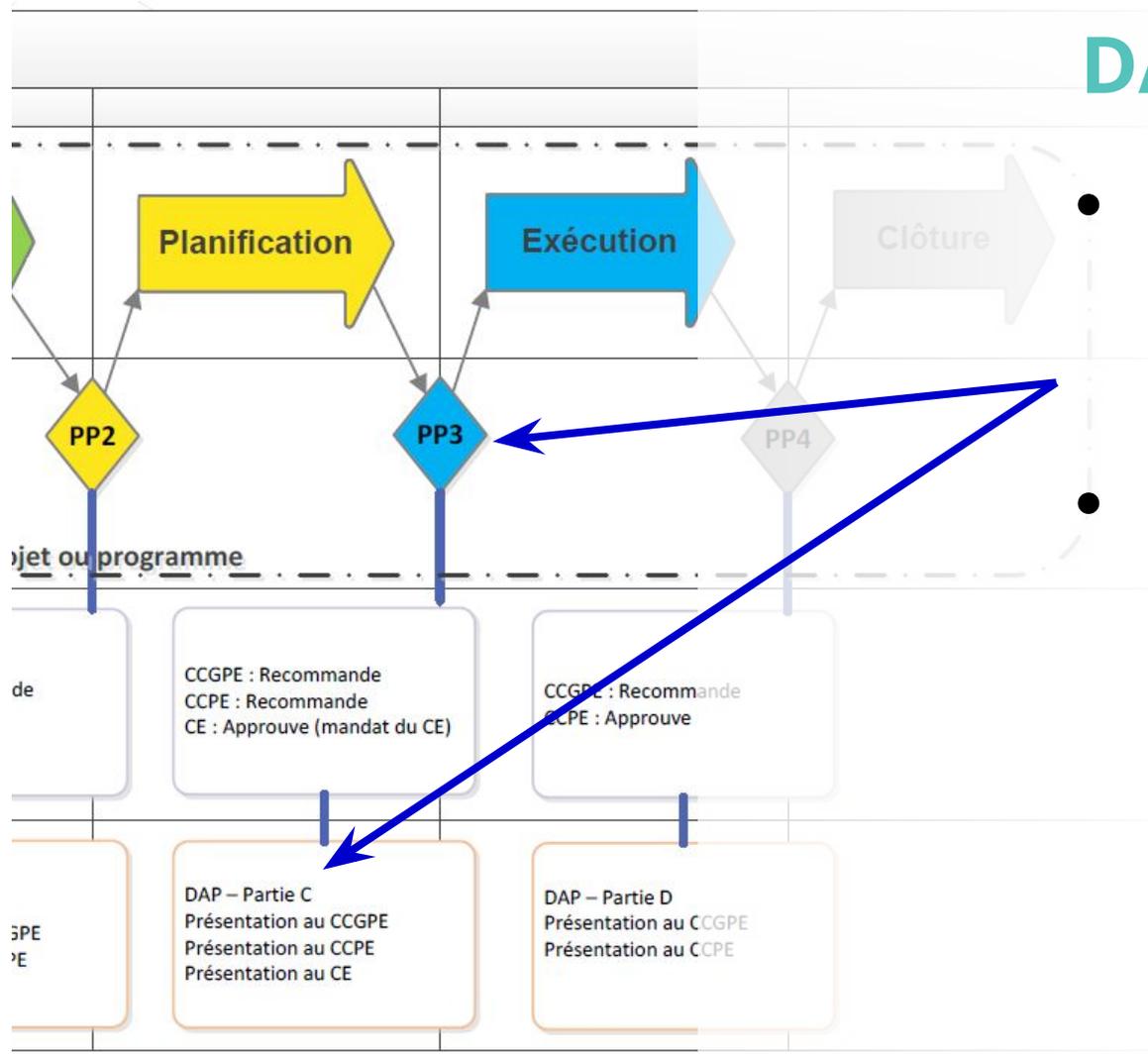


- Pour chacun des scénarios :

- Quels sont les **écarts par rapport attentes/seuils du DAP A** ?

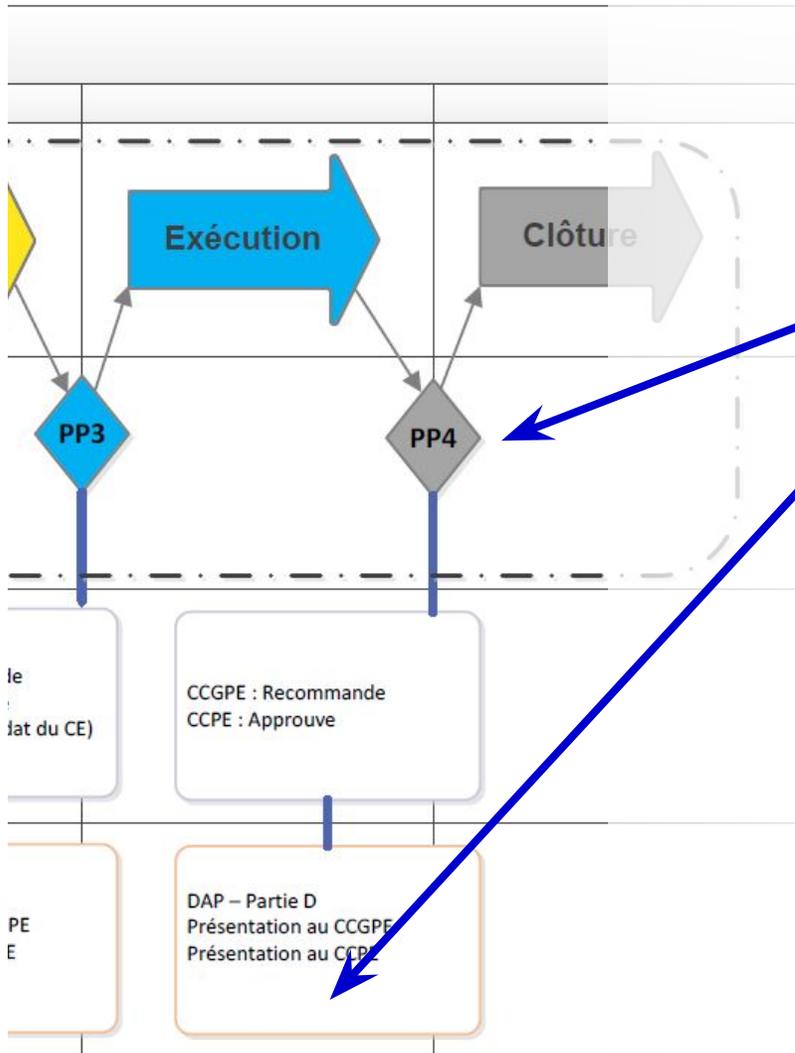
(engagements, pratiques exemplaires, vulnérabilités climatiques, etc.)

- Quelle est **l'estimation des coûts** des mesures de réduction (X \$/ t. éq. CO₂) et d'adaptation (Y \$)?
(PDI et fonctionnement)



DAP C

- Quels sont les **écarts par rapport aux attentes/seuils des DAP A et B** ?
(engagements, pratiques exemplaires, vulnérabilités climatiques, etc.)
- Quelles sont les **pratiques exemplaires** prévues pour réduire l’empreinte carbone des émissions de GES des activités de construction, des matériaux utilisés et de la fin de vie (**cycle de vie**)?



DAP D

- Quels sont les **écarts par rapport aux attentes/seuils des DAP précédents** ?
(engagements, pratiques exemplaires, vulnérabilités climatiques, etc.)

Le CCGPE et le test climat

Le CCGPE et le test climat

- **Test climat**

- source d'information supplémentaire à considérer pour une décision éclairée (aide à la décision)
- contrôle du respect des attentes/seuils attendus

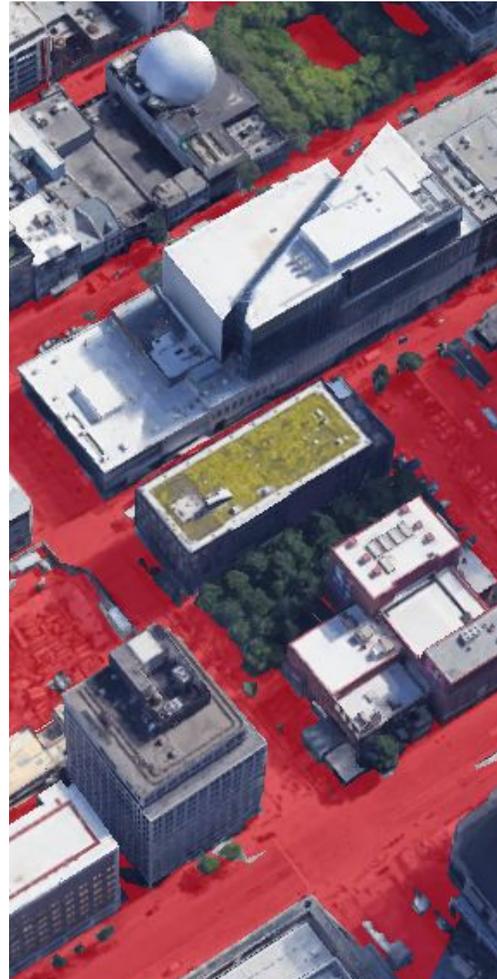
- **Informations supplémentaires**

- Émission de GES
 - Réduction/augmentation/carboneutralité
- Vulnérabilité aux aléas climatiques
 - Réduction/augmentation/maintien
- Budget
- Pratiques exemplaires
- Suivi des bénéfices attendus à chaque point de passage

Exemple: nouveau bâtiment pour 2031 (DAP A)

- **GES**

- Engagement:
 - Carboneutralité en 2040
- Pratiques exemplaires:
 - Certification LEED® Platine
 - Conception intégrée
 - Analyse de cycle de vie des matériaux
 - Bannir l'usage d'énergie fossile (gaz naturel)



- **Adaptation**

- Vulnérabilité prépondérante identifiée dans le secteur:
 - Îlots de chaleur
- Pratiques exemplaires:
 - Conception intégrée
 - Toit vert
 - 15 % du lot dédié au verdissement

Exemple: nouveau bâtiment pour 2031 (DAP B)

	Scénario 1 (référence)	Scénario 2
Description	Bâtiment de base, critères minimaux	Bâtiment respectant tous les critères et pratiques exemplaires du DAP A
Coûts de réduction des émissions de GES	n.a. (aucune réduction)	- PDI: X \$ / t. éq. CO ₂ - Fonctionnement : Y \$ / t. éq. CO ₂
Coûts des mesures d'adaptation	- PDI: X \$ - Fonctionnement : Y \$ / an	- PDI: XX \$ - Fonctionnement : YY \$ / an
Modifications par rapport aux attentes/engagements initiaux (DAP A)	PERTE des éléments suivants: <ul style="list-style-type: none"> - Carboneutralité en 2040 - Certification LEED® Platine - Conception intégrée - Analyse de cycle de vie des matériaux - Toit vert - 15 % du lot dédié au verdissement 	Aucune modification (MAINTIEN des engagements et pratiques exemplaires)

Exemple: nouveau bâtiment pour 2031 (DAP C)

	Scénario 2 (retenu au DAP B)
Description	Bâtiment respectant tous les engagements et pratiques exemplaires du DAP A
Changements concernant les coûts de réduction des émissions de GES	<ul style="list-style-type: none">- PDI: $\pm X$ %- Fonctionnement : $\pm Y$ %
Changements concernant les coûts des mesures d'adaptation	<ul style="list-style-type: none">- PDI: $\pm X$ %- Fonctionnement : $\pm Y$ %
Modifications par rapport aux attentes/engagements initiaux	Aucune modification
Cycle de Vie: Décrire les pratiques exemplaires prévues pour réduire l'empreinte carbone des émissions de GES des activités de construction, des matériaux utilisés et de la fin de vie.	<ul style="list-style-type: none">- Choix des matériaux et pratiques de construction guidées par l'analyse de cycle de vie- Plan de gestion des déchets de construction- XYZ t. éq. CO₂ seront ainsi évités

Prochaines étapes

Prochaines étapes

• PPE et PPEM

- Rapport de **recommandations** du groupe de travail (début déc. 2020)
- Rédaction d'un **guide d'application** (janv. 2021)
- **Mise en œuvre** pour les PPE et PPEM visant le point de passage vers la phase démarrage (printemps 2021)
 - Support, accompagnement et formation coordonnés par le BTER à prévoir
- Plan de travail pour l'application du test climat aux PPE et PPEM **existants** (été 2021)

• Maillage

- Plan de travail pour intégration de la notion de test climat à d'autres niveaux (ex: PPG, politiques, réglementation, approvisionnement, etc.) à déterminer.



Merci!



Acronymes

BTER	Bureau de la transition écologique et de la résilience
CCGPE	Comité corporatif de gestion des projets et programmes d'envergure
CCPE	Comité de coordination des projets et programmes d'envergure
CGPP	Cadre de gestion des projets et programmes
DAP	Dossier d'approbation
GES	Gaz à effet de serre
PP	Point de passage
PPE	Projets et programmes d'envergure
PPEM	Projets et programmes d'envergure majeure
PPG	Projets et programmes généraux

Le test climat

En 2020, la Ville de Montréal a adopté son premier plan stratégique, Montréal 2030, dont l'une des quatre orientations incontournables est d'accélérer la transition écologique. La même année, la Ville a adopté le plan climat 2020-2030. Le test climat permet de prendre des décisions éclairées en fonction des bénéfices attendus des projets et programmes vis-à-vis de la transition écologique.

Test climat - Évolution des émissions des GES à l'issue du projet ou programme	
Se référer au BTER pour le contenu de ce tableau, notamment le calcul des valeurs actuelle et visée	
Périmètre	Pratiques exemplaires
<p>Indiquer précisément le périmètre des opérations courantes sur lequel seront comptabilisées les émissions de GES avant et après l'introduction du ou des livrables du projet ou programme. Il y a lieu de préciser, notamment, si le périmètre se limite aux activités municipales, ou englobe les activités de la collectivité montréalaise</p>	<p>Identifier les principales pratiques exemplaires qui seront mises en œuvre dans le cadre de ce projet ou programme et qui contribueront à accélérer la transition écologique. Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement du quartier de manière à réduire la dépendance à l'automobile - Réalisation d'un bâtiment à haute efficacité énergétique, incluant l'usage d'énergie passive et bioclimatique
Valeur actuelle	Valeur visée ou cible
<p>[préciser la quantité] t éq. CO₂ / an en [préciser l'année]</p> <p>Indiquer la valeur des émissions de GES sur le périmètre considéré <u>avant</u> le lancement du projet ou programme</p>	<p>[préciser la quantité] t éq. CO₂ / an, soit [calculer l'écart entre la valeur visée et la valeur actuelle en % de la valeur actuelle]%, en [préciser l'année]</p> <p>Indiquer la valeur des émissions de GES visée, et son écart par rapport à la valeur actuelle, sur le périmètre considéré à <u>l'issue</u> du projet ou programme, c'est-à-dire lorsque le ou les livrables ont été introduits dans les opérations courantes. Il est possible d'indiquer des cibles intermédiaires (en cas d'évolution progressive des émissions de GES)</p>
Justifications en cas d'incohérence du projet ou programme avec les engagements de la Ville	
<p>Indiquer les raisons pour lesquelles l'évolution des émissions de GES à l'issue du projet ou programme n'est pas cohérente (réduction en deçà des engagements, accroissement des émissions de GES, non atteinte de la carboneutralité, etc.) avec les engagements pris par la Ville en matière de réduction des émissions de GES, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire de 55% les émissions de GES pour la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 - Rendre carboneutre les activités municipales en 2040 - Rendre carboneutre les activités de la collectivité montréalaise en 2050 	

Test climat - Adaptation aux changements climatiques

Se référer au BTER pour le contenu de ce tableau

Pour chacun des 5 premiers aléas climatiques ci-dessous :

- *Identifier le niveau de la vulnérabilité de la zone du projet ou programme considéré à partir des cartes de vulnérabilité aux changements climatiques disponibles ici*

Pour le sixième aléa climatique (augmentation des températures moyennes) :

- *Indiquer "Applicable" si le projet ou programme est vulnérable aux conséquences de cet aléa climatique, soit : l'extension de la saison estivale, la réduction de la saison hivernale, l'augmentation des épisodes de gel-dégel*

Pour l'ensemble des 6 aléas climatiques :

- *Déterminer les mesures qui seront mises en œuvre pour atténuer les effets des changements climatiques*
- *Justifier l'éventuelle non prise en compte de cet aléa dans le projet ou programme*

Aléa #1 : Tempêtes destructrices

Niveau de la vulnérabilité	Mesures pour atténuer les effets	Justification si non prise en compte
De [non significatif / mineur / modéré / élevé / majeur] à [non significatif / mineur / modéré / élevé / majeur]		

Aléa #2 : Sécheresses

Niveau de la vulnérabilité	Mesures pour atténuer les effets	Justification si non prise en compte
De [non significatif / mineur / modéré / élevé / majeur] à [non significatif / mineur / modéré / élevé / majeur]		

Aléa #3 : Pluies abondantes

Niveau de la vulnérabilité	Mesures pour atténuer les effets	Justification si non prise en compte
De [non significatif / mineur / modéré / élevé / majeur] à [non significatif / mineur /		



modéré / élevé / majeur]		
Aléa #4 : Crues		
Niveau de la vulnérabilité	Mesures pour atténuer les effets	Justification si non prise en compte
De [non significatif / mineur / modéré / élevé / majeur] à [non significatif / mineur / modéré / élevé / majeur]		
Aléa #5 : Vagues de chaleur		
Niveau de la vulnérabilité	Mesures pour atténuer les effets	Justification si non prise en compte
De [non significatif / mineur / modéré / élevé / majeur] à [non significatif / mineur / modéré / élevé / majeur]		
Aléa #6 : Augmentation des températures moyennes		
Vulnérabilité	Mesures pour atténuer les effets	Justification si non prise en compte
Applicable / Sans objet		

B1 – DESCRIPTION

B1.1 – Bénéfices attendus et test climat

Les bénéfices d'un projet ou programme permettent de répondre à la question "pourquoi la Ville souhaite investir un certain montant d'argent?"

Cette section a pour but de confirmer que le projet ou programme est toujours aligné avec les bénéfices identifiés dans le DAP-A (section A1.2), incluant le test climat, et qui ont servi à autoriser le démarrage du projet ou programme.

Le cas échéant, les propositions de changements à ces bénéfices, et leurs justifications, doivent être clairement indiquées, pour une éventuelle approbation de l'entité décisionnelle.

Ce projet est-il toujours aligné avec les bénéfices, incluant le test climat, identifiés au DAP-A? Oui Non

Les bénéfices attendus et le test climat ayant servi à justifier le démarrage projet ou programme (DAP-A) sont rappelés dans les tableaux ci-dessous. Les éventuels changements à ces bénéfices, nécessitant l'approbation des comités de gouvernance, sont également clairement identifiés et justifiés.

Bénéfices attendus	Éléments approuvés au DAP-A	Éventuels changements, incluant leur justification, pour approbation
Bénéfice #1 :		
• Périmètre		
• Indicateur ou paramètre		
• Valeur avant le projet		
• Valeur visée ou cible		
• Priorité Ville		
• Bénéficiaire		
Bénéfice #2 :		
• Périmètre		
• Indicateur ou paramètre		
• Valeur avant le projet		
• Valeur visée ou cible		
• Priorité Ville		
• Bénéficiaire		



Test climat	Éléments approuvés au DAP-A	Éventuels changements, incluant leur justification, pour approbation
Évolution des émissions des GES à l'issue du projet ou programme		
• Périmètre		
• Valeur avant le projet		
• Valeur visée ou cible		
• Pratiques exemplaires		
• Justification en cas d'incohérence avec les engagements de la Ville		
Adaptation aux changements climatiques : Tempêtes destructrices		
• Niveau de vulnérabilité		
• Mesures d'atténuation		
• Justification si non prise en compte		
Adaptation aux changements climatiques : Sécheresses		
• Niveau de vulnérabilité		
• Mesures d'atténuation		
• Justification si non prise en compte		
Adaptation aux changements climatiques : Pluies abondantes		
• Niveau de vulnérabilité		
• Mesures d'atténuation		
• Justification si non prise en compte		
Adaptation aux changements climatiques : Crues		
• Niveau de vulnérabilité		



<ul style="list-style-type: none">• Mesures d'atténuation		
<ul style="list-style-type: none">• Justification si non prise en compte		
Adaptation aux changements climatiques : Vagues de chaleur		
<ul style="list-style-type: none">• Niveau de vulnérabilité		
<ul style="list-style-type: none">• Mesures d'atténuation		
<ul style="list-style-type: none">• Justification si non prise en compte		
Adaptation aux changements climatiques : Augmentation des températures moyennes		
<ul style="list-style-type: none">• Vulnérabilité		
<ul style="list-style-type: none">• Mesures d'atténuation		
<ul style="list-style-type: none">• Justification si non prise en compte		

Dossier décisionnel

Grille d'analyse Montréal 2030

Version : juillet 2021

Le présent document constitue la grille d'analyse Montréal 2030 devant être remplie par les responsables des dossiers décisionnels pour compléter la rubrique « Montréal 2030 ».

Pour vous aider dans cet exercice, vous pouvez en tout temps vous référer au document « Guide d'accompagnement - Grille d'analyse Montréal 2030 » mis à votre disposition dans la section « Élaboration des dossiers décisionnels (GDD) » de l'intranet. Ce guide d'accompagnement vous fournit de plus amples informations sur le contexte de cet exercice, l'offre d'accompagnement, comment compléter la rubrique « Montréal 2030 » et la présente grille d'analyse ainsi qu'un glossaire.

Veillez, s'il vous plaît, ne pas inclure la première page de ce document dans la pièce jointe en format PDF.

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : *[Indiquez le numéro de dossier.]*

Unité administrative responsable : *[Indiquez l'unité administrative responsable.]*

Projet : *[Indiquez le nom du projet.]*

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>			
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? <i>[Comment répondre : Identifiez un maximum de 5 priorités et retranscrivez-les (numéro et énoncé de priorité) en vous référant au guide d'accompagnement ou au <u>document synthèse Montréal 2030</u>. Répondez « aucune contribution » dans le cas d'une absence de contribution ou « s.o » dans le cas d'une non-applicabilité. Supprimez les présentes instructions après avoir répondu à la question.]</i>			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? <i>[Comment répondre : Indiquez les principaux résultats/bénéfices attendus en lien aux priorités Montréal 2030 identifiées ou aux transformations organisationnelles qui sous-tendent la mise en œuvre de la planification stratégique. Illustrez les changements attendus à l'aide de données quantitatives ou qualitatives (selon leur disponibilité). Répondez « aucune contribution » dans le cas d'une absence de contribution ou « s.o » dans le cas d'une non-applicabilité. Supprimez les présentes instructions après avoir répondu à la question.]</i>			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 			
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> a. Inclusion <ul style="list-style-type: none"> ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion b. Équité <ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale c. Accessibilité universelle <ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal 			
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle